



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/04/2024

MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Étaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE, Audrey, M. ROUY Christophe, Mme RAUMEL Karine, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, M. DECLERCQ Ludovic, Mme COINTEAUX Chantal

Étai(ent) excusé(s) : FRANCOIS Vanessa donne pouvoir à Mme BEURTON Sandrine

Étai(ent) absent(s) : Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 14
Absents : 1
Excusés : 1
Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 2

Date de convocation
22/03/2024

Date d'affichage
08/04/2024

Subventions associations 2024 Délibération n°2024 - 15

Sylvie Delorme propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention aux associations ayant satisfait aux critères de présentation de leur dossier, après examen des demandes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, (moins 2 abstentions de Mme VAUNE et M. Serge RUSE étant présidents des associations de l'école de musique et de la pétanque), le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

08/04/2024

ABACFOM	200 €
ASCB (Handball)	1 344 €
BTT (Tennis-de-table)	315 €
ECOLE DE MUSIQUE	1 533 €
ESBR (Football)	1 869 €
K-DANSE ET GYM TONIC	1 323 €
PETANQUE CLUB	210 €
SMBB (Basket)	777 €
TCB (Tennis)	462 €
GV MINI SPORT	336 €
EURON BIEN ETRE	378 €
AMIS DE L'ORGUE	568 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DE L'EURON	500 €

Le logo de la Commune de Bayon devra figurer sur tout support de communication des activités proposées par les associations bénéficiaires, à titre de partenaire. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024.

Signature du secrétaire de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

